

ACTUALITÉS SOCIALES du 23 au 27 Février 2026

CONDITIONS DE TRAVAIL (DURÉE, RUPTURE, CDD...)

LS 23/02 Page 1-8	Requalification du CDD en CDI: Les points de vigilance Ce dossier pratique rappelle les risques juridiques liés à l'utilisation des CDD en entreprise. Il souligne que ce type de contrat doit rester exceptionnel et justifié par une tâche temporaire. Tout manquement au formalisme, comme l'absence de signature, peut entraîner une requalification en CDI et le versement d'indemnités au salarié par le conseil de prud'hommes. Les employeurs doivent donc être particulièrement vigilants sur les motifs de recours et les délais de transmission du contrat.
LS 25/02 Page 1-2	Le patronat transmet un premier projet d'avenant réduisant l'indemnisation post-RCI <i>Projet d'avenant n°3 au protocole d'accord du 10 nov. 2023</i> À deux jours de la négociation finale sur l'assurance chômage, le patronat propose de réduire l'indemnisation après rupture conventionnelle individuelle. La durée maximale passerait à 15 mois pour les moins de 55 ans et 20,5 mois au-delà, avec un seuil de dégressivité abaissé à 2 000 € brut. Environ 130 000 allocataires seraient concernés, avec une baisse moyenne estimée à 11 %. La mesure pourrait entrer en vigueur au plus tard le 1er juillet 2026, avec un accompagnement renforcé par France Travail.. D'autres ajustements visent les intermittents et la lutte contre les trop-perçus.

EMPLOI / ÉCONOMIE

LS 23/02 Page 1	La loi de finances pour 2026 est publiée au Journal officiel <i>L. n° 2026-103, 19 fév. 2026, JO 20 fév.</i> La nouvelle loi de finances prolonge l'exonération fiscale des frais de transport et maintient la défiscalisation des pourboires. En revanche, elle supprime l'aide au permis pour les apprentis et restreint les formations éligibles au CPF. Validées par le Conseil constitutionnel, ces mesures s'appliquent dès l'exercice fiscal 2026.
LS 24/02 Page 1	Nette progression (+2,8 %) du chômage au 4e trimestre Le dossier écosoc révèle une dégradation inattendue des indicateurs de l'emploi en fin d'année dernière. Les indicateurs de fin d'année confirment une remontée du chômage (+2,8 %), rompant avec la tendance précédente. Le ralentissement touche particulièrement les PME, où les intentions d'embauche reculent. Cette dégradation replace la question de l'emploi au cœur du dialogue social et interroge la dynamique du premier semestre 2026.

FORMATIONS

LS 26/02 Page 1	CPF, apprentissage : le ministère du Travail appelle à renforcer les contrôles pour endiguer les fraudes <i>Ministère du Travail, Instr. no D-26-001514 du 17 févr. 2026 relative au contrôle de la formation</i> Dans une instruction du 17 février, le ministère du Travail demande aux Dreets d'intensifier les contrôles sur le CPF et l'apprentissage. Les plans 2026-2027 devront cibler prioritairement ces dispositifs et renforcer la coordination avec les financeurs publics. Des sanctions « exemplaires » sont annoncées. Les entreprises sont invitées à sécuriser le choix des organismes de formation.
LS 26/02 Page 3-4	CPF : plafonds et durcissement des conditions de prise en charge <i>D. no 2026-126 et no 2026-127, 24 févr. 2026, JO 25 févr.</i> Deux décrets du 24 février 2026 fixent de nouveaux plafonds de financement du CPF : 1 500 € pour certaines certifications et 1 600 € pour les bilans de compétences. Un bilan ne peut plus être financé par le CPF si le salarié en a déjà réalisé un dans les cinq dernières années avec des fonds publics. Seules les heures d'accompagnement effectives sont désormais finançables.

PROTECTION SOCIALE

LS 23/02 Page 1	Bonus-malus d'assurance chômage : de nouvelles règles au 1er mars <i>A. 18 fév. 2026, JO 20 fév</i>
-------------------------------------	---

	Le gouvernement modifie les taux de contribution patronale à l'assurance chômage via le système de bonus-malus pour limiter l'usage des contrats courts. Les entreprises qui stabilisent leurs effectifs verront leurs cotisations diminuer, tandis que celles ayant beaucoup de fins de contrat seront pénalisées. Ces règles s'appliquent à partir des rémunérations de mars.
LS 23/02 Page 4	Taux réduits de cotisations d'assurances vieillesse et veuvage au 1er janvier 2026 Dans une circulaire du 24 février 2026, la Caisse nationale d'assurance vieillesse précise les effets de la hausse du taux patronal vieillesse déplafonné (2,11 % au 1er janvier 2026). Les taux réduits applicables à certaines professions sont ajustés et le taux cumulé vieillesse-veuvage atteint 17,96 %. Ces changements doivent être intégrés dans les paramétrages de paie 2026.
RELATIONS SOCIALES	
LS 24/02 Page 1-4	Cour d'appel de Bordeaux : un contentieux social centré sur les ruptures La magistrate Marie-Paule Menu dresse un bilan des contentieux devant la chambre sociale : les litiges liés aux licenciements et ruptures de contrat restent les plus fréquents. Les affaires concernant les heures supplémentaires, le temps de travail et le harcèlement sont en hausse. Les délais de traitement restent un enjeu important, incitant les entreprises à sécuriser leurs procédures de rupture.
LS 25/02 Page 1	Management et insertion des jeunes lors de la conférence sociale La conférence « Travail, emploi, retraites » a mis l'accent sur l'insertion des jeunes et l'adaptation du management aux nouvelles générations. Les échanges soulignent l'importance du tutorat, de l'apprentissage et d'un accompagnement renforcé dès l'entrée dans l'emploi. Des pistes d'accords de branche ont été évoquées pour améliorer la qualité de vie au travail des moins de 25 ans.
LS 25/02 Page 2-3	Négociation chômage : les organisations syndicales affichent leur unité avant la séance conclusive Les syndicats affichent un front commun avant la fin des négociations sur les RCI. Ils refusent toute baisse des droits des allocataires et limitent les économies à 400 millions d'euros, contre 1 milliard souhaité par le patronat. Ils rejettent aussi l'élargissement des discussions et annoncent vouloir durcir les mesures contre les contrats très courts.
LS 25/02 Page 4-5	8 mars : l'occasion pour les syndicats de négocier sur l'égalité <i>Egalité Professionnelle</i> À l'approche du 8 mars, les syndicats demandent une transposition ambitieuse de la directive européenne sur la transparence salariale afin de renforcer l'égalité de rémunération et de carrière. Ils réclament aussi la mise en œuvre rapide de la directive contre les violences faites aux femmes et soulignent le rôle essentiel de la négociation collective dans les branches et les entreprises.
SANTÉ AU TRAVAIL	
LS 24/02 Page 1	L'action du Dreets Nouvelle-Aquitaine sur les conditions de travail La DREETS renforce ses contrôles en matière de santé et sécurité au travail, surtout dans les secteurs à risque. L'accent est mis sur la prévention des accidents graves et l'exposition aux substances nocives. Elle accompagne aussi les entreprises pour intégrer les enjeux de pénibilité dans le dialogue social au sein des CSE.
RÉFORMES EN COURS	
LS 26/02 Page 4	Travail dissimulé : l'Urssaf franchit à nouveau la barre des 1,5 milliard d'euros redressés en 2025 <i>Urssaf, bilan 2025 de la lutte contre le travail dissimulé, 20 févr. 2026</i> En 2025, l'Urssaf a redressé 1,503 milliard d'euros pour travail dissimulé, dont 69 % liés à la non-déclaration de cotisations. L'organisme renforce ses contrôles grâce au datamining et à une coopération accrue avec l'État. Un projet de loi contre les fraudes sociales pourrait encore élargir ses pouvoirs, augmentant le risque de contrôle pour les entreprises.
LS 26/02 Page 6	Publication de la loi sur la confidentialité des consultations des juristes d'entreprise <i>L. no 2026-122, 23 févr. 2026, JO 25 févr.</i> La loi du 23 février 2026 instaure, sous conditions, la confidentialité des consultations rédigées par les juristes d'entreprise en matière civile, commerciale et administrative (hors pénal et fiscal). L'entrée en vigueur est prévue au plus tard le 1er février 2027. Cette réforme sécurise les échanges internes, notamment en cas de contentieux social.
LS 27/02 Page 1-2	Chômage : un projet d'accord réduisant la durée d'indemnisation post-RCI est ouvert à la signature <i>Projet d'avenant n°3 au protocole d'accord du 10 nov. 2023</i> Le 25 février, les partenaires sociaux ont arrêté un projet d'avenant au protocole d'assurance chômage prévoyant une réduction de la durée maximale d'indemnisation après RCI : 15 mois pour les moins de 55 ans (au lieu de 18) et 20,5 mois au-delà. En contrepartie, un accompagnement renforcé par France Travail est prévu. La dégressivité spécifique est abandonnée. Les économies attendues (700 à 900 M€) nécessiteront une intervention législative, avec une entrée en vigueur envisagée fin 2026 ou début 2027.

